



# PROGRAMME D'ÉDUCATION À L'ÉCOCITOYENNETÉ EN MILIEU SCOLAIRE

## PEEMS

JE M'ENGAGE À L'ÉCOLE POUR LA PLANÈTE !

### APPEL À CANDIDATURE

**RELATIF A LA SÉLECTION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES BÉNÉFICIAIRES  
DU PROGRAMME D'ÉDUCATION A L'ÉCOCITOYENNETÉ EN MILIEU SCOLAIRE (PEEMS)  
MIS EN OEUVRE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS ET DE LA SALUBRITÉ**

#### Présentation du Programme

Pour pérenniser les acquis du projet de modernisation de la gestion des déchets et de la salubrité et améliorer durablement le cadre de vie des populations des villes du Bénin, la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS) a initié à l'endroit des établissements scolaires du Bénin, le Programme d'Éducation à l'Eco-citoyenneté en Milieu Scolaire (PEEMS).

Ce programme vise à promouvoir les bonnes pratiques du développement durable à travers la sensibilisation et l'éducation des apprenants dans l'adoption des gestes respectueux de l'environnement notamment dans leur cadre de vie et au sein de leur quartier. L'éducation éco citoyenne et ou l'éducation au développement durable est l'approche éducative retenue pour susciter un changement de comportement chez les jeunes scolarisés pour en faire des acteurs engagés, responsables.

Ce programme repose sur une méthodologie simple et participative sur la thématique de la gestion des déchets solides ménagers et de la salubrité et des initiatives éco citoyennes développées au sein des établissements scolaires, tout en intégrant les acteurs du quartier. Les actions pédagogiques cibleront tous les types de déchets, afin de mieux préparer les ménages et les générations futures au tri sélectif de leur déchet. Ceci en vue de faciliter l'introduction à venir de filières de récupération et de valorisation de ces mêmes ressources.

A cet effet, aussi bien des outils pédagogiques et leur guide méthodologique d'utilisation que des outils de production ont été élaborés de manière collaborative avec des conseillers pédagogiques, des experts en gestion des déchets, en économie circulaire et en éducation environnementale.



Il s'agit de mettre ces apprenants dans la situation d'apprendre, de réfléchir, d'agir et de choisir. Mettre l'apprenant face à de telles situations : problèmes d'environnement, revient à leur faire prendre conscience des corrélations existantes entre les phénomènes et les divers paramètres qui peuvent intervenir pour une bonne régulation de l'environnement.

Tout au long de l'année, enfants, directeurs, enseignants, parents, animateurs périscolaires, agents d'entretien, personnels de cantine ainsi que des représentants de la Ville participent à différentes actions destinées à la protection environnementale, en lien avec le thématique qui aura été choisie.

### Objet

Dans le cadre de la mise en œuvre de la première phase du Programme d'Éducation à l'Eco-citoyenneté en Milieu Scolaire (PEEMS), la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS) lance un premier appel à candidature pour la sélection de 10 établissements scolaires (05 écoles primaires et 05 établissements secondaires) désirant participer au programme. Quarante (40) autres établissements seront sélectionnés l'année scolaire académique 2024-2025 pour le compte de la phase 2.

### Conditions de participation

L'appel à candidatures est ouvert à égalité de conditions à toutes les écoles primaires et collèges d'enseignement secondaire et ou lycée de formation professionnelle répondant aux critères suivants :

- être géographiquement sur le territoire du Grand Nokoué et dans les zones de pré collecte et collecte directe;
- manifester un intérêt certain et une forte motivation à s'engager dans le Programme sur le long terme ;
- Disposer d'une superficie d'au moins 50 mètres carrés (idéalement 100 mètres carrés) pour permettre la réalisation de jardins-potagers scolaires ;
- Disposer d'une source d'eau (forage, citerne, puits, branchement SBEE, autres) pour l'arrosage quotidien des jardins scolaires. Il faut compter environ 100 litres par jour ;
- L'espace doit être sécurisé (école clôturée) pour éviter des déprédations et non inondable, notamment durant les saisons de pluie.

La présence d'une cantine ou la cuisson de repas sur place est un atout pour bénéficier d'un biodigester qui pourrait servir à cuisiner. Pour cela, les critères suivants doivent être remplis :

- Disposer d'une cantine scolaire ou de personnes cuisinant pour les écoliers dans l'enceinte de l'école ;
- Disposer d'une superficie d'environ 20 mètres carrés à moins de 10 mètres de distance du lieu de cuisson ;
- Pouvoir alimenter le biodigester avec une quantité d'eau variant entre 30 et 50 litres par jour (pas nécessairement avec de l'eau propre à la consommation).

Le Programme inclura un label écocitoyen nécessitant la mise en œuvre d'une méthodologie avec le soutien technique de nos partenaires. Le label récompense l'engagement et la mobilisation active des écoles et établissements scolaires.



L'implication des enseignants et des apprenants est donc indispensable tout au long de l'année scolaire. La labélisation est un processus annuel visant à s'améliorer d'année en année.

### Composition du dossier de candidature

Les établissements scolaires désireux de prendre part au programme peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel à candidature (fiche d'appel à candidature, le document résumé du PEEMS, la fiche de renseignement) par retrait sur une clé USB (d'au moins 4 Go) au Secrétariat de la SGDS SA, immeuble saint Jean avenue du Roi Guezo, rue CSP lieudit Gbènan, quartier St Michel, Tél +229 99 99 70 09 ; les jours ouvrables, de 08 heures à 12 heures 30 et de 14 heures à 17 heures 30 minutes.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- **Lettre de motivation à participer au programme** (une page au maximum)
- **Fiche de renseignement** (à retirer au secrétariat de la SGDS SA)

Les dossiers de candidature peuvent être déposés à l'adresse ci-après : Secrétariat de la PRMP SGDS SA, 4ème étage de l'immeuble saint Jean avenue du Roi Guezo, rue CSP lieudit Gbènan, quartier St Michel, Tél +229 99 99 70 09 au plus tard le **15 août 2023** à 10 heures précises, sous plis fermé avec la mention « **Candidature de ... (nom de l'école ou du collège) au programme d'éducation à l'écocitoyenneté en milieu scolaire** ».

Cotonou, le 10 Juillet 2023



  
**Gilles AMOUSSOU**  
Directeur Général

